

Service émetteur : Direction des coopérations territoriales  
et de la performance  
Direction adjointe de l'hospitalisation et de l'autonomie  
Pôle autorisations et appel à projets

Affaire suivie par : Stéphanie BRUNEAU  
Courriel : ars-bretagne-autorisations-sanitaires@ars.sante.fr

Téléphone : 02 22 06 73 80

Réf.: EJ 560000044  
ET 560000192

LRAR n° *2C 044 2a5 5521 8*

Date : **- 9 OCT. 2018**

Objet : IRM Polyvalente

Monsieur Philippe COUTURIER  
Directeur  
Centre Hospitalier Alphonse Guérin  
7 rue du Roi Arthur  
BP 131  
56804 PLOËRMEL Cédex

Monsieur le Directeur,

Par courrier adressé le 28 septembre dernier, vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter une IRM polyvalente de 1,5 Tesla sur le site du Centre hospitalier de Ploërmel.

Or la programmation de l'examen de cette demande par la Commission spécialisée de l'organisation des soins est dépendante de la complétude et de la recevabilité du dossier déposé. Cette dernière s'analyse au regard du nombre d'appareils et des implantations restant possibles au vu des objectifs quantifiés du PRS.

Il en ressort que, les deux nouvelles demandes d'appareils d'IRM ouvertes sur le territoire de Brocéliande-Atlantique ne sont pas envisageables sur de nouveaux sites. En effet si le nombre d'équipement prévus par le PRS 2 a été revu à la hausse, l'ARS a, à ce stade et au regard du faible taux d'équipement du territoire, fait le choix de cibler les zones les plus denses pour que ces appareils profitent à une plus grande partie de la population.

L'équipement des zones plus périphériques n'est pas écarté par l'ARS mais sera examiné à l'occasion d'une révision du PRS, au regard des arguments et des projets des acteurs de l'offre d'imagerie du territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour Le Directeur général  
de l'agence régionale de santé  
Le Directeur général adjoint

Stéphane MULLIEZ